Article L6113-1 En savoir plus sur cet article... Créé par LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 (V)

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un référentiel d'activités qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un référentiel de compétences qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un référentiel d'évaluation qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

REFERENTIEL D'ACTIVITES  décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés  REFERENTIEL DE COMPETENCES  identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités		REFERENTIEL D'EVALUATION définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION	
Domaine 1 : Pilotage global de l'organisation dans un cadre éthique et porteur de sens  > Elaboration d'un projet d'organisation prospectif, contextualisé et en référence au projet éducatif.	<ul> <li>1-1 Développer une vision stratégique globale, claire et opérationnelle des objectifs, du rôle de l'organisation et de son plan de développement</li> <li>C1-1.1- Conduire un diagnostic général et partagé de l'organisation et analyser atouts et faiblesses / opportunités et risques en mettant en place un processus participatif afin de situer l'organisation dans son environnement actuel.</li> <li>C1-1.2- Formaliser une démarche prospective (penser autrement, analyser des données existantes, élaborer des scenarii stratégiques alternatifs) pour positionner l'organisation dans son environnement futur.</li> <li>C1-1.3- Elaborer en équipe de direction des stratégies de transformation, d'adaptation et de conduite du changement.</li> <li>C1-1.4- Elaborer et rédiger un projet d'organisation défini par des axes stratégiques clairs et porteurs de sens et comprenant un plan d'actions avec indicateurs et modalités d'évaluation par consultation de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative puis arbitrer afin d'adapter l'organisation à son environnement actuel et futur.</li> <li>C1-1.5- Soumettre et défendre ce projet pour validation aux instances consultatives ou décisionnelles définies par les statuts puis le promulguer, afin de fixer des orientations.</li> </ul>	Rédaction et présentation orale du projet de pilotage de la structure dans laquelle la personne exerce.  L'écrit rendra compte du mode de pilotage mis en œuvre et des visées prospectives.  Un écrit, de 50 à 60 pages*, hors annexes, visant à montrer le sens du pilotage global mis en œuvre : raisons des choix opérés et analyse des effets obtenus.  *Selon les normes fixées par le cadre règlementaire	<ul> <li>Ecrit: <ul> <li>Le projet correspond bien au contexte d'exercice présenté.</li> <li>L'écrit est organisé autour d'un questionnement professionnel de dirigeant, adapté au contexte d'exercice.</li> <li>Les outils et méthodes de démarche prospective et de conduite du changement utilisés sont formalisés.</li> <li>L'analyse permet la mise en lien des actions conduites dans les différents domaines d'activités et donne à voir une modalité de gouvernance de l'organisation dirigée.</li> <li>Les références méthodologiques et théoriques retenues pour l'analyse sont explicitées.</li> <li>L'écrit débouche sur une mise en perspective pour l'action future.</li> <li>La forme de l'écrit est conforme aux attendus de présentation d'un document de travail en vigueur dans le milieu professionnel.</li> <li>L'écrit est rédigé dans un langage correct et professionnel.</li> </ul> </li></ul>

Pilotage de la mise en
œuvre du projet de
l'organisation.

#### 1-2 Conduire la mise en œuvre du projet de l'organisation

- C1-2.1- Conduire la mise en œuvre des actions prévues dans le projet d'organisation et des changements qu'elles induisent en mobilisant, organisant et en suscitant la responsabilisation des acteurs afin de tenir le cap décidé.
- C1-2.2- Accompagner les phases de transition notamment par le suivi des actions, l'information et la formation des personnels, la communication en externe et l'organisation du temps et des modalités de régulation du projet.
- C1-2.3- Structurer les modalités de gouvernance du projet et mobiliser les ressources nécessaires afin de fédérer des personnes et mener à bien le projet défini.
- C1-2.4- Evaluer régulièrement l'avancée des différents axes du projet de l'organisation et en rendre compte pour vérifier l'atteinte des objectifs, proposer des actions correctives et pérenniser les solutions adaptées.

#### Conception et mise en œuvre de la structuration et du fonctionnement de l'organisation.

#### 1-3 Exercer la gouvernance générale de l'organisation

- C1-3.1- Déterminer la structuration générale de l'organisation et les principes de son fonctionnement en se référant au projet de l'organisation et en prenant en compte le principe de subsidiarité.
- C1-3.2- Structurer et mobiliser une équipe cohérente de gouvernance de l'organisation, faire vivre la solidarité et la loyauté de ses membres.
- C1-3.3- Mettre en évidence et formaliser les fonctions, rôles de chacun et les exigences de coopération à mettre en œuvre.
- C1-3.4- Identifier et réunir les conditions nécessaires au développement et à la mise en œuvre de la professionnalisation des personnels.
- C1-3.5- Concevoir et mettre en œuvre des modalités de fonctionnement visant le développement d'une organisation apprenante.

# Une présentation orale du projet devant un jury présidé par un

devant un jury présidé par un membre de la commission de certification et composé pour moitié de dirigeants du secteur d'activité.

- 10 à 15 minutes de présentation orale
- 30 à 40 minutes d'échange avec la commission.

#### Oral:

- Rendre compte de la construction d'une identité professionnelle et des modalités de pilotage élaborées.
- Témoigner d'une démarche d'analyse réflexive sur son action et les effets qu'elle induit.
- Identifier ses compétences au regard du référentiel métier.
- La présentation respecte le cadre temporel donné.
- La forme de l'oral respecte les attendus d'une présentation publique dans un cadre professionnel.

		<ul> <li>1-4 Se situer, situer sa mission et ses fonctions dans un cadre éthique en se référant au sens à donner aux activités</li> <li>C1-4.1- Discerner l'ampleur et les limites de responsabilité de l'exercice de sa fonction de chef d'établissement.</li> <li>C1-4.2- Questionner sa pratique, prendre en compte les critiques et conduire une démarche réflexive dans l'exercice de sa fonction de direction et de pilotage en milieu éducatif.</li> <li>C1-4.3- S'appuyer sur un faisceau de conseils internes et externes et continuer à se former afin de prendre du recul sur ses façons d'agir et les moduler le cas échéant.</li> <li>C1-4.4- Elaborer avec les acteurs concernés des repères déontologiques communs et garantir la cohérence des actes posés avec les valeurs portées par l'institution.</li> <li>C1-4.5- Arbitrer et prendre des décisions en milieu incertain avec recul et discernement.</li> <li>C1-4.6- Définir et hiérarchiser les urgences et les priorités afin de les traiter de façon adaptée.</li> </ul>	Représentation des valeurs de l'institution de référence.
--	--	---	---

REFERENTIEL D'ACTIVITES	D'ACTIVITES décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou  REFERENTIEL DE COMPETENCES identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	<b>REFERENTIEL D'EVALUATION</b> définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
travail et les activités		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Domaine 2 : Pilotage éducatif et pédagogique  Définition et mise en œuvre des propositions	<ul> <li>2-1 Piloter les projets éducatifs et pédagogiques de l'organisation en valorisant les savoir-faire et en posant les exigences nécessaires.</li> <li>C2-1.1- Identifier, répertorier et formaliser le savoir-faire interne de l'organisation en vue de le pérenniser et de le</li> </ul>	Réalisation d'un dossier de 10 à 15 pages*hors annexes présentant un projet pédagogique ou éducatif et l'analyse de sa mise en œuvre.	<ul> <li>Le projet est présenté dans son contexte, les raisons des choix opérés sont précisées.</li> <li>La réalisation : <ul> <li>s'appuie sur des traces professionnelles</li> </ul> </li> </ul>
pédagogiques et éducatives et de l'offre de formation.	valoriser.  C2-1.2- Assurer une veille pédagogique et analyser les évolutions du système éducatif et du système de formation.  C2-1.3- Sensibiliser les collaborateurs aux enjeux de l'organisation afin de conduire le changement.  C2-1.4- Formaliser, garantir et développer le niveau, les	Le dossier sera évalué par un jury composé d'un formateur et d'un dirigeant du secteur d'activité.  *Selon les normes fixées par le cadre règlementaire	construites en situation;  - témoigne de la manière dont la communauté éducative est associée au projet;  - présente les modalités de la prise en compte de la diversité des publics accueillis.
<ul> <li>Pilotage et accompagnement de démarches pédagogiques et éducatives innovantes</li> </ul>	contenus et les modalités de mise en œuvre des propositions d'enseignement, d'éducation et de formation en réponse aux besoins de l'environnement.  C2-1.5- Piloter la conception des projets (définition des objectifs, des moyens humains, techniques, financiers, des indicateurs de résultats) et garantir leurs conduites dans le temps imparti en vue de mettre en œuvre la politique de développement de l'organisation.  C2-1.6- Evaluer pour vérifier l'atteinte des objectifs, proposer des actions correctives, pérenniser les solutions adaptées et capitaliser les expériences.		<ul> <li>L'analyse s'appuie sur des connaissances et outils dans le domaine du management de projet.</li> <li>Le dossier présente les enjeux initiaux et analyse l'état d'avancée du projet dans ses différentes composantes.</li> <li>Une mise en perspective est proposée.</li> <li>La forme de l'écrit est conforme aux attendus</li> </ul>
<ul> <li>Animation de la communauté éducative.</li> <li>Participation aux instances associées ou liées conventionnellement à</li> </ul>	<ul> <li>2-2 Animer la communauté éducative en développant les conditions d'une collaboration efficace.</li> <li>C2-2.1- Développer une culture commune de référence en associant l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.</li> <li>C2-2.2- Constituer, responsabiliser et manager une équipe afin de fédérer les personnes et mener à bien les actions à conduire.</li> </ul>		de présentation d'un document de travail en vigueur dans le milieu professionnel.

la vie interne de l'organisation	C2-2.3- Entendre et comprendre les points de vue, favoriser le dialogue, organiser le débat et arbitrer quand cela est	
S	nécessaire.	
	C2-2.4- Définir et mettre en œuvre un système de gestion de	
	l'information afin de rendre facilement accessible	
	l'information pertinente à l'ensemble de la communauté.	
	C2-2.5- Garantir le fonctionnement des instances de	
	concertation et de représentation légales et nécessaires au	
	vivre ensemble de la communauté éducative.	
> Accueil et	2-3 Accueillir, gérer et accompagner la diversité et la	
accompagnement des	singularité de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative en étant à l'écoute des situations particulières.	
acteurs de l'organisation	C2-3.1- Prendre en compte les situations particulières des	
	salariés en formalisant des temps et lieux d'écoute.	
	C2-3.2- Organiser le travail collaboratif permettant aux équipes	
	de construire ensemble les solutions aux problématiques	
	éducatives rencontrées.	
	C2-3.3- Garantir que la qualité des pratiques éducatives,	
	pédagogiques et de formation mises en œuvre au sein de	
	l'organisation est au service de tous les publics accueillis.	
	C2-3.4- Réunir les conditions de l'efficacité, de la qualité et de la sérénité du fonctionnement des instances pédagogiques	
	et savoir porter un regard positif sur les publics en	
	formation.	
	C2-3.5- Garantir l'épanouissement personnel des formés par	
	la mise en œuvre de structures d'accueil et	
	d'accompagnement adaptées.	

REFERENTIEL D'ACTIVITES décrit les situations de	D'ACTIVITES décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou  REFERENTIEL DE COMPETENCES identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
travail et les activités		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Domaine 3 : Pilotage des ressources	3-1 Définir et mettre en œuvre la politique de gestion des ressources humaines de l'organisation	Présentation orale d'une situation	
humaines	C3-1.1- Identifier les besoins en compétences afin de réaliser l'organigramme de fonctionnement de l'organisation.	professionnelle et de son analyse systémique mettant en jeu la	• Le modèle conceptuel de gestion des ressources humaines et l'éthique qui l'anime sont précisés.
Gestion des emplois et compétences.	C3-1.2- Déterminer et communiquer des objectifs de travail clairs et motivants (avec résultats attendus, délais et indicateurs de mesure de la performance) pour mobiliser chacun dans l'équipe. C3-1.3- Recruter et fidéliser les salariés afin de pérenniser et développer l'organisation.	gestion des ressources humaines. Cette présentation peut s'appuyer sur tout support utile à la compréhension du jury.	<ul> <li>La situation est analysée au regard de l'organisation actuelle et prévisionnelle de la structure.</li> <li>L'analyse de la situation proposée met en</li> </ul>
	C3-1.4- Analyser les besoins en formation, en recrutement pour élaborer et mettre en œuvre les plans de développement des compétences, la gestion de l'emploi.	Modalités de la présentation orale :  • Le jury est composé d'un formateur et d'un dirigeant du secteur d'activité.	évidence les points de force du manageur d'équipe et ses points de vigilance : quel type de leadership exerce-t-il ?
	3-2 Exercer le leadership vis-à-vis de l'ensemble des personnels	• La présentation dure de 20 à 30	• Le cadre légal de la gestion des RH dans lequel s'exerce la situation présentée est identifié.
Management et accompagnement des équipes.	<ul> <li>C3-2.1- Organiser et mettre en place la délégation pour rendre autonomes les équipes.</li> <li>C3-2.2- Faciliter le dialogue et réguler les échanges, résoudre les conflits afin de maintenir la cohésion des équipes.</li> <li>C3-2.3- Développer des processus de rendre compte qui permettent la valorisation des compétences des collaborateurs.</li> <li>C3-2.4- Impulser une dynamique collective (projets, événements fédérateurs,) et permettre aux collaborateurs d'en être acteurs.</li> </ul>	<ul> <li>Un échange de 10 à 20 mn est prévu ensuite.</li> </ul>	
<ul> <li>Mise en œuvre du droit social au sein de l'organisation.</li> </ul>	3-3 Garantir le respect du droit social au sein de l'organisation C3-3.1- Gérer, dans le respect du droit social, les plans de carrières des collaborateurs (salaires, promotions,		

entretiens d'évaluation, formation) afin de répondre aut besoins de l'organisation et aux attentes des salariés.  C3-3.2- Gérer les relations avec les instances représentatives de personnel en garantissant leur fonctionnement et en veillant à la mise en œuvre des décisions prises.  C3-3.3- Conduire une politique préventive d'optimisation de conditions de travail afin de favoriser le bien être individue et collectif.	
---	--

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Domaine 4: Ingénierie stratégique  Contribution au développement et à la qualité de l'organisation.  Représentation de l'organisation dans les instances liées à l'enseignement, l'éducation et la formation, qu'elles soient privées ou publiques.	<ul> <li>4-1 Garantir le fonctionnement interne de l'organisation et assurer sa représentation dans le contexte institutionnel, territorial et politique qui est le sien.</li> <li>C4-1.1- Situer l'organisation dans une histoire qui fonde son action sur des valeurs et une éthique.</li> <li>C4-1.2- Assurer une veille qualité en analysant les démarches qualités du secteur d'activité et en étudiant celles mises en œuvre dans d'autres organisations publiques ou privées du territoire d'influence.</li> <li>C4-1.3- Assurer une veille territoriale en prenant en compte les évolutions de l'environnement pour se constituer en force de proposition réaliste et entendue.</li> <li>C4-1.4- Remplir le rôle d'acteur de l'organisation appartenant à un réseau institutionnel en contribuant à la solidarité territoriale avec les organisations de son réseau institutionnel</li> <li>C4-1.5- Assurer les relations avec les instances institutionnelles et administratives, territoriales et politiques, afin d'ajuster le projet de l'organisation à la politique générale des réseaux d'appartenance.</li> </ul>	formateur et d'un dirigeant du secteur d'activité.	<ul> <li>La représentation choisie permet de situer l'organisation dans son environnement et présente les liens qu'elle entretient avec les différents acteurs du réseau professionnel et institutionnel.</li> <li>Le choix des supports de présentation sont argumentés.</li> <li>La présentation montre les partenariats actuel et les projets qui en découlent.</li> <li>La présentation rend compte d'une analyse systémique du réseau témoignant de la capaci du candidat à appréhender les situations complexes.</li> </ul>

<ul> <li>Définition de la politique de communication de l'organisation.</li> </ul>	C4-1.6- Animer une démarche qualité appropriée à son organisation en élaborant et maitrisant les outils adéquats pour être reconnu comme un partenaire fiable par son environnement professionnel.  4-2 Développer une communication interne et externe sur les valeurs de l'organisation afin de mettre en cohérence ses choix de direction avec la réalité de la structure et de son environnement.  C4-2.1- Concevoir des outils et une démarche de communication afin d'être identifié dans les réseaux professionnels et auprès des usagers potentiels.  C4-2.2- Recueillir les informations externes contribuant au positionnement adapté de l'image de l'organisation dans les contextes institutionnel et professionnel.  C4-2.3- Conduire la communication externe afin de faire connaître à ses partenaires l'organisation dans son projet.  C4-2.4- Gérer le traitement de l'information et de la communication en situation de crise afin de garantir la protection des personnes et l'image de l'établissement.	•1	Le candidat est capable de faire des propositions d'enrichissement et de développement de son réseau  L'analyse montre comment le dirigeant se situe et contribue à la vie du réseau.  Le candidat argumente ses axes de communication internes et externes actuels.
➤ Mise en œuvre de partenariats.	<ul> <li>4-3 Développer et entretenir des partenariats avec les milieux professionnels, associatifs, socio-éducatifs et culturels afin de garantir l'inscription de l'organisation dans la réalité du tissu économique, social et culturel.</li> <li>C4-3.1- Déterminer le type et la forme des partenariats à partir des valeurs de l'organisation en articulant les niveaux locaux, régionaux, nationaux voire internationaux.</li> <li>C4-3.2- Remplir le rôle d'acteur socio-économique et territorial de l'organisation en s'investissant et en étant force de proposition dans son environnement.</li> <li>C4-3.3- Contractualiser avec ses partenaires dans le respect de la réglementation prévue.</li> </ul>		

REFERENTIEL D'ACTIVITES décrit les situations de	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<ul> <li>emplois visés</li> <li>Domaine 5:         <ul> <li>Pilotage administratif, économique, financier, matériel et immobilier</li> </ul> </li> <li>Administration de la structure et organisation matérielle.</li> <li>Gestion économique et financière de l'organisation.</li> </ul>	<ul> <li>5-1 Administrer l'organisation en tenant compte de ses particularités, en sachant apprécier les marges de liberté et en exerçant le pouvoir disciplinaire dans le respect des règlements établis.</li> <li>C5-1.1- Garantir les conditions du fonctionnement de l'organisation au sein de son environnement en respectant le cadre administratif et institutionnel du réseau auquel elle appartient.</li> <li>C5-1.2- Déterminer les structures de fonctionnement les plus adaptées, savoir les réguler et les faire évoluer.</li> <li>C5-1.3- Piloter et organiser les procédures d'inscription et le recrutement des formés dans le respect des prescriptions et des valeurs de l'établissement.</li> <li>C5-1.4- Exercer le pouvoir disciplinaire dans le respect des règlements établis, tant à l'égard des personnels que des apprenants en prenant avec diligence les mesures qui s'imposent et en informant les autorités compétentes.</li> <li>5-2 Développer une stratégie économique et financière afin de garantir la pérennité de l'organisation.</li> <li>C5-2.1- Analyser économiquement et financièrement le fonctionnement de l'organisation afin de pouvoir mettre en œuvre une réflexion prospective garantissant le fonctionnement de la structure et de ses projets.</li> <li>C5-2.2- Développer une stratégie économique et financière appuyée sur la définition d'un budget prévisionnel et des</li> </ul>	Argumentation des orientations proposées pour la structure, prenant appui sur les rapports d'activités et rapports financiers.  Modalités de la présentation orale : Le jury est composé d'un formateur et d'un dirigeant du secteur d'activité. Le jury évaluera la qualité de l'argumentation présentée.  Le temps de présentation est de 15 à 20 mn, un échange de 15 à 20 mn suivra.	<ul> <li>La présentation orale, appuyée sur les supports écrits réels, permet de montrer comment le candidat analyse la réalité de fonctionnement de la structure dans laquelle il travaille dans les quatre domaines suivants: <ul> <li>Administration de l'organisation</li> <li>Développement d'une stratégie économique et financière</li> <li>Traduction de la réflexion prospective sur les investissements mobiliers et immobiliers de l'organisation.</li> <li>Maintien de l'organisation en conformité avec la règlementation et proposition d'adaptations spécifiques</li> </ul> </li> <li>La présentation s'appuie sur les éléments des rapports officiels, la confidentialité des données étant assurées.</li> <li>L'analyse témoigne de la compréhension de la fonction des rapports d'activité, financier et d'orientation dans le pilotage d'une organisation.</li> </ul>
	indicateurs économiques pertinents afin de mesurer les conséquences économiques de changements ou investissements, d'assurer un contrôle à priori et de prévoir si nécessaires des actions correctives.  C5-2.3- Rendre compte de la politique de gestion mise en œuvre auprès des autorités gestionnaires, administratives et institutionnelles concernées.		• La vision stratégique présentée est en cohérence avec le contexte de l'organisation et respecte le cadre règlementaire.

	C5-2.4- Mobiliser différentes sources de financement et veiller à les diversifier afin de garantir la mise en œuvre des projets et la pérennité de la structure.	• La présentation permet d'inscrire le pilotage dans un contexte administratif, financier et immobilier bien appréhendé.
Développement d'une politique immobilière.	<ul> <li>5-3 Traduire la réflexion prospective en termes de gestion économique et financière, sur les investissements mobiliers et immobiliers de l'organisation.</li> <li>C5-3.1- Élaborer et mettre en œuvre une politique d'investissement avec les organismes de gestion et propriétaires et en consultant la communauté éducative et les instances institutionnelles.</li> <li>C5-3.2- Ajuster la politique d'investissement en fonction des évolutions observées.</li> </ul>	L'analyse menée à l'oral présente à la fois le enjeux, les effets et les perspectives des choir opérés.
Respect du droit du travail.	<ul> <li>5-4 Maintenir l'organisation en conformité avec la règlementation et proposer des adaptations spécifiques en se donnant les moyens d'une veille règlementaire sur le droit du travail.</li> <li>C5-4.1- Intégrer la dimension juridique dans les différentes tâches administratives et financières et savoir mobiliser les autorités judiciaires et administratives compétentes si nécessaire.</li> <li>C5-4.2- Elaborer une organisation du travail dans le respect des règles de sécurité et faire appliquer la réglementation afin de préserver la santé et l'intégrité physique des salariés et des usagers.</li> </ul>	